

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS  
PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2010**

Les actionnaires de la société DIGIGRAM sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 24 février 2010 à 11 heures au siège social.

L'avis de réunion valant avis de convocation comprenant l'ordre du jour ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires est publié dans le BALO du 20 janvier 2010, ainsi que sur le site Internet de la société DIGIGRAM ([www.digigram.com](http://www.digigram.com)). L'avis de convocation comprenant l'ordre du jour est publié ce jour dans le journal d'annonces légales LE DAUPHINE LIBERE.

Les documents relatifs à cette assemblée ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont tenus à disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les documents et renseignements prévus notamment par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont publiés sur le site Internet de la société DIGIGRAM ([www.digigram.com](http://www.digigram.com)).

Tout actionnaire peut se procurer dans les conditions prévues aux articles R. 225-88 et R. 225-89 du Code de commerce les documents visés ci-dessus par simple demande écrite adressée :

- Au siège social situé 82/84 allée Galilée – Les Gémeaux - 38330 MONTBONNOT-SAINTE-MARTINE,  
Ou
- Auprès de la Banque BNP Paribas GTC Emetteurs, Immeuble Tolbiac, 75450 Paris Cedex 09.